COMPTE RENDU DE LA 47^{ème} SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 19 mars 2019

Le 19 mars 2019 sur convocation régulière du Maire en date du 12 mars 2019, le Conseil Municipal s'est réuni salle du conseil municipal, rue du pâquis, sous la présidence de Monsieur MUNNIER Jean-Paul, Maire. Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 19h00.

Les conseillers présents sont : MM MUNNIER Jean-Paul, LAZAAL Zahia, DALON Olivier, DAMIS Nadia, GUILLEMET Jean-Louis, THIEBAULT Dominique, GAUTHIER Pascal, DESLOGES Annette, DUBAIL Rolande, BESANÇON Colette, BERTHON Gérard, COUR Françoise, CLEMENT Alain, CONTEJEAN Georges, DE MELO Claudine, GLEJZER Annie, NOUNA Saïd, CANKAYA Ergin, CUGNEZ Jean-Pierre, GIRARD Fabienne, MENNECIER Serge

Les conseillers excusés sont :

Mme JACQUEMAIN Sylvie

M. SOMMER Denis

Mme QUAIN Aline Mme DA CUNHA Sylvie

M. HAFIS Christophe

Mme DUFFIELD Elodie

M. GRILLON Robert M. DRIANO Christian

pouvoir à THIEBAULT Dominique pouvoir à MUNNIER Jean-Paul

pouvoir à DAMIS Nadia

pouvoir à DALON Olivier

pouvoir à CUGNEZ Jean-Pierre

Désignation du secrétaire de séance :

Madame GIRARD Fabienne est désignée secrétaire de séance à l'unanimité

I. Approbation du compte rendu de la séance du 05 février 2019

Monsieur le Maire :

- Demande de bien vouloir approuver le compte rendu de la séance du 05 février 2019.

II. Débat d'Orientation Budgétaire

Monsieur GAUTHIER:

Expose :

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'alinéa 2 et 3 de l'article L2312-1, modifié par l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 stipulent que :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de 2 mois précédent l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique ».

Modalités d'application :

Il est pris acte du DOB par une délibération spécifique de l'assemblée délibérante. Cette délibération doit faire l'objet d'un vote du conseil municipal. Ainsi par son vote, le conseil municipal prend non seulement acte de la tenue du débat, mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

En outre la délibération précise que son objet est le vote du DOB sur la base d'un rapport et fait apparaitre la répartition des voix sur le vote.

Il est précisé que ce rapport a été adressé aux conseillers municipaux en même temps que la convocation à la présente séance du conseil municipal.

La commission Finances s'est réunie le 18 mars 2019 ; chaque membre ayant été destinataire du rapport ci-annexé.

Je vous demande, Madame, Monsieur, de bien vouloir prendre acte, par un vote, de la tenue du débat, mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le débat d'orientation budgétaire 2019.

L'ensemble du document relatif au Débat d'Orientation budgétaire est accessible sur le site internet de la commune : www.grand-charmont.com

Monsieur le Maire :

- Remercie le service finances de la commune pour la qualité du document présenté et la gestion rigoureuse des finances communales.
- Souhaite revenir sur l'augmentation des taux d'imposition en 2018, qui a été une décision difficile à prendre mais qui, cumulée à une baisse des dépenses, a permis de retrouver une situation normale en 2019. Ces efforts consentis vont permettre à la commune de maintenir un niveau d'investissement permettant un entretien du patrimoine avec un niveau d'emprunt maitrisé.

Pour illustration le montant des travaux à poursuivre rue du stade s'élève à 1 Million d'euros. Ils seront réalisés en 3 années mais ils sont indispensables pour sécuriser cet axe très routier très fréquenté et desservant un récent quartier. D'autres investissements sont en projets et cette augmentation des taux a permis de préserver l'avenir de ce point de vue.

Monsieur CUGNEZ:

 Lors de la présentation du DOB en commission finances nous avons eu l'occasion d'avoir toutes les réponses à nos questions. Il est aussi important que se poursuive le dialogue avec Pays de Montbéliard Agglomération qui a fait des efforts importants en direction de la commune en 2018.

Monsieur CONTEJEAN:

- Souhaite aborder différents points et tient tout d'abord remercier Pascal GAUTHIER et les services pour leur investissement. Il est souligné que bien souvent les services communaux arrivent à faire beaucoup de choses dans des conditions matérielles pas toujours faciles.
- Concernant les économies de fonctionnement et la question des groupements de commande pour l'achat d'énergie (niveau régional), il est difficile d'en évaluer le gain tant ces poste sont soumis à des fluctuations importantes sur lesquelles nous n'avons pas de prise. On peut peut-être souligner que c'est « moins pire » dans le cadre d'un groupement de commande.
- Il est aussi important de continuer à faire de la politique enfance jeunesse, de la politique sociale notre priorité. La commune avec le CCAS, le Centre Social, les services de restauration scolaire permettent une prise en compte des difficultés des enfants dès le plus jeune âge et c'est eux l'avenir de notre commune. Quand on connait les difficultés aux Fougères avec un seul chiffre issus d'un travail de l'ADU qui fait le constat que le taux de chômage sur ce quartier s'élève à 31 %, trois fois plus que le niveau national, on voit bien que l'enjeu est important et qu'il faut poursuivre en ce sens.
- Enfin sur l'aspect la question de la solidarité de Pays de Montbéliard, elle existe mais elle reste relative et se chiffre à 35 000 €. Les autres baisses relèvent soit du droit commun soit d'un contexte législatif. A l'échelle du budget de PMA, 35 000 € c'est peu.

III. Contrat de Ville Unique 2019

Madame DAMIS

- Expose:

Chaque année le Conseil Municipal doit approuver le programme d'actions mis en œuvre par la commune et ses partenaires dans le cadre de la politique de la ville.

Le contrat de ville 2015-2020 s'appuie sur le projet de territoire porté par l'intercommunalité et tient compte des enjeux nationaux identifiés par l'Etat et déclinés localement.

La programmation 2019 s'inscrit dans ce cadre, sur la mise en œuvre du contrat de projet social porté par les FRANCAS et sur les actions des associations dynamiques de la commune.

Ainsi sont prévues pour partie des reconductions d'actions qui fondent le socle de notre politique socio-éducative et d'autre part des actions nouvelles mises en œuvre par le centre social Francas comme :

- Les 4 thèques (Bibliothèque, Ludothèque, Médiathèque, Artothèque au CMS
- Les années collège qui revisitent totalement les actions en direction des adolescents
- Agir dans la cité avec la population par le biais des conseils d'usagers pour favoriser les rencontres, échanges et les initiatives.
- Le Solidaire et la médiation sociale

Le Conseil Citoyen développe ses activités devenues indispensables à la vie de la commune et l'association La ferme du Fort-Lachaux « Jan Ross » oriente son action sur l'accueil des publics et acquière son autonomie avec la gestion d'une salariée.

Radio amitié, Frat'aire et le CCAS participent également par la rencontre et la solidarité à l'animation et au bien vivre à Grand-Charmont.

Si certains financeurs ont diminué leur participation d'autres nous soutiennent et augmentent leur financement. Les efforts consentis par les partenaires associatifs en matière de mutualisation et de coopération permettront comme en 2018 de répondre aux besoins et aux difficultés de nos concitoyens et de préserver ce qui fait aujourd'hui le cœur de notre projet, l'éducation, le vivre ensemble et la solidarité

Au global, le programme CVU 2019 se décline en 22 fiches actions et représente un budget total de 487 959 €.

- La commune est sollicitée à hauteur de 107 042 € soit 22 %.
- Les principaux partenaires sollicités sont :
 - o le CGET (Commissariat Général à l'Egalité des Territoires pour 52 968 € (11%),
 - o Pays de Montbéliard Agglomération pour 146 200 € (30%),
 - o la CAF du Doubs pour 12 500 € (3%),
 - o le Conseil départemental pour 7 050 € (1%),
 - o le Conseil Régional pour 9 000 € (2%).

Le solde comprend la participation de l'Etat au titre des contrats aidés, des usagers et autres recettes (partenaires de l'action, fondation, remboursement frais de formation...) 153 199 € (31 %).

Il est proposé d'approuver la programmation 2019 du Contrat de Ville Unique présentée en séance.

Monsieur CUGNEZ:

- Sur un montant de 487 959 € la commune participe à hauteur de 22% mais est-ce que l'on est certain de la participation de l'Etat à hauteur des 31 % avec les problèmes que rencontre le gouvernement ?

Monsieur le Maire :

- Les 31 % regroupe différentes participations et pas uniquement de l'Etat, il n'y aura pas de soucis particuliers. Par ailleurs les actions seront mises en œuvre en fonction des subventions obtenues.
- J'insiste sur la qualité des actions inscrites dans cette programmation et du travail engagé entre la commune et les structures comme le CCAS (Ville Amie des Ainés), les FRANCAS, le Conseil Citoyen et la ferme d'animation...

Monsieur CONTEJEAN

 Souligne en effet la qualité des actions mises en œuvre par le Centre Social et du partenariat engagé avec les FRANCAS notamment au travers du Groupe de Régulation Social qui se réunit tous les mois.

Leur intervention qui se développe dans chaque quartier de la commune est importante.

IV. Demande de subvention – collège Jouffroy d'Abbans à Sochaux – Voyage à Berlin

Madame DAMIS

- Expose:

Il est proposé au conseil municipal d'attribuer une aide de 50 € par élève grand-charmontais de 3eme germanophone du collège Jouffroy d'Abbans de Sochaux qui participeront à un séjour à Berlin, Allemagne, du 4 au 9 mars 2019.

Ce projet représente une opportunité pour des jeunes qui, à quelques exceptions près, ont peu de chance de découvrir Berlin avec leurs parents. Les objectifs de ce voyage sont de favoriser l'ouverture culturelle et européenne des élèves, de communiquer en Allemand et de développer leur autonomie.

Le coût initial de ce voyage se chiffre à 301 € par élève, ce qui est inenvisageable pour beaucoup de familles.

Avec l'appui du collège et de l'équipe enseignante, les élèves vont s'investir et mener des actions pour récolter des fonds.

Notre objectif commun est que les élèves puissent participer, quelle que soit la situation financière de la famille.

A ce jour, le nombre d'élèves susceptibles de s'inscrire au séjour est de 11. La commune, en cas d'avis favorable du conseil municipal, versera au Collège de Sochaux la somme 50 € par élève, sur la base d'une liste nominative des élèves participants établie par le collège.

Le collège s'engage à rembourser, à la ville de Grand-Charmont, l'aide accordée en cas de nonparticipation de tout élève à ce séjour.

Les crédits seront inscrits au budget primitif 2019.

Demande de bien vouloir se prononcer.

Monsieur CUGNEZ:

- Demande s'il existe d'autres financements pour les familles en grande difficulté.

Monsieur le Maire :

 Répond que des aides spécifiques au collège (fonds social) existent et que tout est mis en œuvre pour que tous les élèves puissent participer à ces séjours.

V. <u>Fixation d'un tarif de location d'un espace de stockage dans le sous-sol du</u> carrefour express

Monsieur DALON

- Expose:

Le bâtiment du « carrefour express » (bâtiment communal) dispose d'un vaste sous-sol utilisé uniquement comme lieu de stockage par les services de la commune. La société KOLLER propriétaire des locaux mitoyens à ce bâtiment a sollicité la commune par le biais de son gérant, pour créer un espace de stockage de 30 m2 nécessaire à son développement dans ce sous-sol dont l'accessibilité est assurée par une rampe à l'arrière du bâtiment.

Après concertation des services techniques communaux, la location d'un espace de stockage de 30 m2 est tout à fait envisageable. Cette location donne lieu à la signature d'un bail classique « type garage » et à la fixation d'un montant de loyer mensuel.

Le bail a pour objet de fixer d'une part le montant du loyer et d'autre part la nature des produits stockés, les conditions du stockage ainsi que les modalités de résiliation tant pour le bailleur que pour le preneur.

Le gérant de la société KOLLER s'engage par ailleurs à réaliser à ses frais et sous réserve de l'avis des services techniques les travaux nécessaires pour clôturer ce lieu de stockage et éviter ainsi tout litige sur le matériel stocké.

Il est proposé de fixer le montant de la location de cet espace de stockage de 30 m2 à 100 € TTC / mois.

Demande de bien vouloir se prononcer.

- Approuver le tarif de location de cet espace de stockage à 100 € TTC /mensuel.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le bail présenté.

Monsieur DALON

- Précise que cela permet de maintenir un artisan sur la commune et que celui-ci s'engage à ne pas stocker de produits inflammables ou dangereux.

Monsieur BERTHON

- Souligne que le gérant fera lui-même le nécessaire pour que les charges d'électricité soient réglées directement par la société.

VI. <u>Projet des « 4 Thèques » - demande de subvention au titre du fond</u> d'intervention de proximité 2019

Monsieur GUILLEMET

- Expose:

La Région Bourgogne Franche-Comté a choisi d'affirmer son engagement aux côtés des territoires urbains afin d'améliorer la qualité de vie au quotidien des habitants des quartiers d'habitat social. Le Fonds d'Intervention de Proximité (FIP) consiste à intervenir par un dispositif réactif et souple améliorant la qualité de vie quotidienne des habitants destiné à soutenir des dépenses d'investissement urgentes liées à de petits équipements publics.

OBJECTIFS

Le nouveau projet social 2018/2022, présenté par le Centre Social, agréé par la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs a mis en avant le besoin des habitants d'entrer dans la culture ou/et l'art (avec plus de 60% des retours d'enquête réalisées auprès des habitants). L'enjeu culturel sur le quartier est axe transversal à toutes les actions pour vivre ensemble, le levier d'émancipation et de participation à la construction de l'individu.

Le projet 4 thèques : **Bibliothèque**, **Ludothèque**, **Artothèque**, **Médiathèque** est un projet pour permettre à la population, sur un même lieu, d'entrer dans un espace où la culture est partout et partagée. Des livres, des œuvres, des musiques, de la lumière, des couleurs, des poésies, des jeux et des échanges... Le bâtiment, construit dans les années 60, a peu évolué et le hall d'accueil et l'espace bibliothèque ne sont plus adaptés en termes de qualité d'accueil et de fonctionnement.

RÉALISATION

Les travaux réalisés ouvriront les espaces (suppression de cloisons) et permettront individuellement ou en groupe d'accéder aux œuvres. L'ensemble des murs et sols seront renouvelés, la mise en conformité électrique effectuée, le chauffage régulé et un accès de sécurité créé (passerelle de secours).

Le budget prévisionnel de ce projet est évalué à ce jour de la manière suivante :

Travaux:

Ouverture des murs et porte, peinture etc...: 13 653.00 € HT 16 383.60 € TTC Construction d'une passerelle métallique : 9 307.00 € HT 11 168.40 € TTC Revêtement de sol: 3 760.40 € HT 4 136.44 € TTC Porte de secours : 4 642.65 € TTC 3 868.88 € HT 9 544.94 € TTC Electricité: 7 954.12 € HT 38 543.40 € HT Total: 45 876.03 € TTC

TOTAL TTC: 45 876.03 € TVA: 7 332.63 € Total HT: 38 543.40 €

Le plan de financement prévisionnel est le suivant

Fonds d'Intervention de Proximité du Conseil régional

 Ville de Grand-Charmont
 23 543.40 €

 TVA
 7 332.63 €

TOTAL TTC 45 876.03 €

- Demande de bien vouloir :
- Autoriser le maire à solliciter une subvention au Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté au titre du dispositif Fonds d'Intervention de Proximité.

15 000.00 €

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget primitif 2019.

Vote: Unanimité

VII. Approbation des modalités d'évolution du Compte Epargne Temps

Monsieur DALON:

Expose :

Par délibération en date du 30 mars 2005, le dispositif du compte épargne temps a été mis en place à Grand-Charmont.

Par délibération en date du 16 décembre 2014 et suite au décret n° 2010-531 du 20 mai 2010, le conseil municipal a délibéré pour permettre l'indemnisation, la prise en compte au sein du RAFP ou le maintien sur le compte épargne temps des jours excédant le 20è et dans la limite du 60è jour.

Aujourd'hui, le décret n° 2018-1305 permet de :

- Transposer à la fonction publique territoriale l'abaissement de 20 à 15 jours du seuil d'indemnisation des jours épargnés au titre du compte épargne temps (CET) intervenu dans la fonction publique de l'Etat en application d'un arrêté du 28 novembre 2018,
- De prévoir la portabilité du CET au sein de la fonction publique : en cas de mobilité entre fonctions publiques (détachement ou intégration directe), les droits acquis peuvent être utilisés selon les conditions en vigueur dans l'administration d'accueil.

Par ailleurs, le décret ajoute l'intégration directe au titre des procédures de mobilité entre collectivités territoriales et l'assimile à la mutation et au détachement pour la conservation et l'utilisation des droits acquis.

Ce texte modifie le décret n° 2004-878 du 26 août 2004 relatif au CET dans la fonction publique territoriale.

L'abaissement du seuil de monétisation prend effet le 30 décembre 2018. La portabilité du CET s'applique, quant à elle, aux agents qui réalisent une mobilité postérieurement à cette date.

L'arrêté du 28 novembre 2018 prévoit une revalorisation de 10 % de l'indemnisation des jours épargnés au titre du CET, soit :

- 135 € pour la catégorie A
- 90 € pour la catégorie B
- 75 € pour la catégorie C

La date d'entrée en vigueur est fixée au 1er janvier 2019.

- Demande de bien vouloir se prononcer sur ces nouvelles modalités.

Vote: Unanimité

VIII. <u>Mise en place de la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité</u>

Monsieur le Maire

Expose :

Dans le cadre du développement des procédures de dématérialisation entre les collectivités et la préfecture, il est proposé de mettre en place une transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité, à savoir l'ensemble des délibérations prise par le Conseil Municipal qui aujourd'hui sont transmises à la sous-préfecture en format papier.

La mise en œuvre de cette procédure nécessite la signature d'une convention entre le représentant de l'Etat dans le département du Doubs et la commune.

Cette convention a pour objet de fixer les modalités des échanges électroniques intervenant dans le cadre du contrôle de légalité.

À cette fin, elle établit les engagements des parties visant à assurer l'intégrité des informations échangées ainsi que les modalités de ces échanges pour qu'ils soient substitués de plein droit aux modes d'échanges de droit commun.

- Demande de bien vouloir :
 - Approuver la mise en place de la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité
 - Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention présentée.

Monsieur CUGNEZ

Demande comment seront archivées les délibérations.

Monsieur GAUTHIER

Indique que l'archivage se fait de manière électronique et sur papier en mairie.

Vote: Unanimité

IX. <u>Avenant a la convention de partenariat relative a la mise en œuvre de</u> services et ateliers multimédias

Monsieur le Maire :

Expose:

La convention entre l'association AGASC dont le siège social est située aux 41 Grande rue à Bavans (25550) représentée par Dominique MIELLE, agissant en qualité de Président et la commune de Grand-Charmont dont le siège social est situé 21 rue Pierre CURIE à Grand-Charmont représentée par Monsieur Jean-Paul MUNNIER, agissant en qualité de Maire prenait fin le 31 décembre 2018. Cette convention propose un partenariat qui permet, des mutualisations de compétences, d'accroître les propositions de services et de mixer les publics. Dans ce cadre et pour répondre aux besoins croissant notamment des publics séniors et des personnes atteintes de handicaps, la commune de Grand-Charmont et l'association AGASC mettent en commun leurs compétences et leurs moyens pour répondre aux attentes des habitants.

Ce partenariat prévoit :

Pour l'AGASC

- Un accompagnement des animateurs de l'EPN de Grand-Charmont :
 - o Soutien technique et pédagogique aux projets menés par l'EPN.
 - o Communication et échanges entre les différents EPN

 Un encadrement d'ateliers multimédias correspondant à un volume de 15 heures hebdomadaires, incluant les temps de préparation (environ 30% du temps de face à face pédagogique). Pour ce faire, l'association AGASC mobilise des animateurs ayant les compétences pour animer ces ateliers

Pour la Ville de Grand-Charmont :

 La ville de Grand-Charmont s'engage à soutenir les projets proposés par le collectif numérique et mettra à disposition les moyens humains et matériels nécessaires à leurs réalisations sur le territoire de la commune. Pour la mise en œuvre de l'action, la ville de Grand-Charmont, verse une somme de 415 € par mois à l'AGASC

Afin de permettre la continuité des ateliers et interventions, la ville de Grand-Charmont et l'AGASC, proposent par cet avenant de prolonger cette convention jusqu'au **30 juin 2019**.

- Demande de bien vouloir se prononcer et autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Vote: Unanimité

X. Modification du tableau des effectifs : Ouvertures de postes

Monsieur DALON:

Expose:

Afin de pérenniser un contrat unique d'insertion qui occupe le poste de secrétariat du Maire ainsi que l'état civil et en vue de l'embauche d'un agent technique polyvalent, je vous propose de bien vouloir procéder à l'ouverture des postes suivants, après avis du comité technique réuni le 1^{er} février 2019.

OUVERTURES DE POSTES:

- Au 1^{er} avril 2019 :
 - . 1 poste d'adjoint technique polyvalent à 35 h
- Au 27 mars 2019 :
 - . 1 poste d'adjoint administratif Principal 2ème classe à 35 h

XI: Questions diverses

Monsieur GUILLEMET:

- Présente le projet de fête ou forum des associations qui se déroulera le 15 septembre 2019 dans le gymnase du LEP et qui est porté par le Conseil Citoyen. Il s'agit de favoriser les échanges entre les différents quartiers et entre les échanges culturels. Le Conseil Citoyen travaille aussi avec les écoles sur un projet de promotion du recyclage et du tri des déchets. Toutes les associations et les charmontais volontaires sont sollicités pour aider à l'organisation de cette journée.

Monsieur CONTEJEAN:

- Souligne le travail de terrain du Conseil Citoyen.

Madame THIEBAULT:

- Rappelle l'exposition peinture et passion qui se déroulera le 23 et 24 mars à la Maison de l'enfant aux Fougères.

Madame DAMIS:

- Rappelle que le 21 mars sera diffusé au Solidaire, le film réalisés par les ados du Centre Social sur les discriminations.